

LITTORAL

Gestion du trait de côte : pour la chambre régionale des comptes, le Syndicat mixte doit faire plus

La chambre régionale des comptes a rendu son rapport d'observations sur les activités du syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard, dans le cadre d'une enquête nationale relative à la gestion du trait de côte.

MAGALI MUSTIOLI-HERCÉ

Le contrôle de la chambre régionale des comptes (CRC) sur les activités du syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard a eu lieu du 11 janvier au 31 mai 2023.

Comme pour la commune d'Ault, qui a subi la même procédure, la stratégie adoptée en matière de gestion du trait de côte n'a pas été remise en cause. Sept points ont été soulignés par la CRC réclamant l'attention du Syndicat. Parmi eux, ressort principalement un taux trop faible de réalisations de la stratégie littorale : le Syndicat a réalisé 40 % seulement des actions envisagées. Certains dossiers demandant des années pour aboutir. Qui n'a pas en tête un aménagement retardé de nombreuses fois, comme

la réalisation du pont à cailloux, reliant les pistes cyclables du Pas-de-Calais et de la Somme par-dessus l'Authie ?

LES ÉLUS ACCUSENT LE MILLE-FEUILLE ADMINISTRATIF DE RETARDER LES PROJETS

La passerelle avait été posée en octobre 2021, le chantier lancé en juin de la même année, le passage imaginé en 2001 ! Vingt années pour réaliser un pont.

Dit comme ça, cela paraît ubuesque. Mais entre l'idée et le passage du premier vélo se trouvent des études diverses et variées, des demandes d'autorisations à n'en plus finir, des dossiers de subventions et de financement tous plus épais les uns que les autres. C'est ce que les élus appellent aujourd'hui le mille-feuille



La gestion du trait de côte est un enjeu national soumis à vérification. Le rapport de la cour régionale des comptes fait essentiellement des remarques d'ordre administratif au Syndicat mixte.

administratif et dont plusieurs réclament la simplification. Tel est le cas des maires de la baie d'Authie pour enfin réaliser des travaux d'urgences sur le fleuve qui déborde, du président du département de la Somme (et du Syndicat mixte) ou d'associations comme SOS baie d'Au-

thie dernièrement.

Stéphane Haussoulier, président du Syndicat mixte, répond regretter également le faible taux de réalisation avec ces mêmes arguments : « l'impossibilité d'engager les opérations de travaux prévues. Et de souligner les difficultés de mise en place de

la stratégie littorale en partie corrigées depuis 2019, provenant de l'extrême complexité des modalités de gestion administrative des subventions », explique-t-il. Et la CDC de reconnaître que le faible taux de réalisation n'est pas uniquement de la responsabilité du Syndicat mixte.